

## A la une

### L'Accord de branche renouvelé



**Le 1er juin 2010, le secteur sanitaire, social et médico social privé non lucratif a réaffirmé son engagement dans sa politique d'emploi des travailleurs handicapés en signant le renouvellement de l'Accord OETH pour la période 2011-2015.**

Par cet Accord, inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif affirme son attachement profond à l'application du principe de non discrimination et d'égalité de traitement.

[→ Lire la suite](#)

## Actualités



### Employeurs et IRP - 10/06/2010

#### Réunions régionales

Loi 2005 : quelles obligations ? quelles modalités de réponses ?

- Handicap : Qui peut être reconnu ?

Quelles démarches ?

- Dispositifs sur l'insertion, la professionnalisation, le maintien dans l'emploi et la prévention : quelles aides ? comment les mettre en place ?

### Agenda

#### Prochaines réunions du Comité Paritaire de l'Accord

Mardi 29 juin 2010

Vendredi 24 septembre 2010

#### A NOTER

A partir du 5 juillet 2010 OETH déménage et se trouvera au **47, rue Eugène Oudiné 75013 Paris**. Les coordonnées téléphoniques restent les mêmes.

[→ Toutes les dates](#)



### Employeurs et IRP - 10/06/2010

#### Questionnaire

Directeur d'un établissement ou association Syneas, depuis le 1er janvier, votre établissement relève de l'Accord de branche OETH relatif à l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés. Cet Accord sera renouvelé fin 2010.

[→ Toutes les actualités](#)

## Focus sur

### Les actualités en région

### Connaître les actualités en région



### Appel d'offres "Bilan"

Le 3 mai dernier, OETH a lancé un appel d'offres national visant à agréer des organismes sur l'ensemble de la France métropolitaine en capacité de réaliser les différentes prestations de bilan financées par l'Accord de branche.

Dans le souci de définir un cadre commun pour répondre au mieux aux problématiques rencontrées par les établissements, OETH souhaite ainsi agréer des professionnels en mesure de réaliser les « Bilan ergonomique », « Bilan d'évolution professionnelle » et « Bilan

[maintien dans l'emploi ».](#)

L'enjeu de chacune des prestations repose sur la notion de sécurisation du parcours de la personne en situation de handicap. En effet, au travers de ces actions, il s'agit de prévenir les ruptures de trajectoire professionnelle induites par un état de santé fragilisé en travaillant, d'une part, sur l'adéquation de l'environnement de travail avec les limitations médicales de la personne et, d'autre part, sur l'adéquation de ses compétences avec les exigences du poste. Ces objectifs doivent s'intégrer à la fois dans une approche d'intégration professionnelle mais également de maintien dans l'emploi.

La sélection définitive des prestataires est prévue au cours de l'été. Dans l'attente de la communication de la liste des organismes agréés, vous pouvez consulter le [cahier des charges](#) ou contacter votre [chargé de mission](#) pour tout besoin concernant les financements relatifs à la mise en œuvre de bilans.

Une question ? Une information à nous transmettre : contactez-nous

Rédacteur en chef Olivier Legendre  
**Rédaction** : Olivier Legendre, Anaïs Dovillez

© 2010 - OETH

[Transférer ce message maintenant](#)

Ce message est adressé à ,  
par Smart Agence

[Mettre à jour votre profil et abonnement](#) | [Se désabonner](#) | [Engagements de confidentialité](#).

Powered by



[Partager sur Facebook](#) 

[Partager sur MySpace](#) 

[Partager sur Plaxo](#) 

[Partager sur Viadeo](#) 

[Partager sur LinkedIn](#) 